



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R28-2025-201

PUBLIÉ LE 18 NOVEMBRE 2025

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2025-11-18-00001 - 18 11 25 DELEGATION DE SIGNATURE CESSION ST
EUSTACHE LA FORET AFR (2 pages) Page 3

R28-2025-11-17-00002 - Délégation signature cession LE HAVRE Rue
Jules Lecesne - A.GIRARD (2 pages) Page 6

EPF Normandie

R28-2025-11-18-00001

18 11 25 DELEGATION DE SIGNATURE CESSION
ST EUSTACHE LA FORET AFR

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Anne FREGER-LENIERE

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de SAINT EUSTACHE LA FORET le 17 octobre 2023, après décision du Directeur Général de l'EPF de Normandie du 20 septembre 2023, et délibération du Conseil Municipal de SAINT EUSTACHE LA FORET du 27 juillet 2023,

Considérant le projet d'acte de vente établi par la « SCP Fanny FARGES-DUJARDIN et Hanna DAHMANE, » notaires associées, titulaire d'un office notarial à ROUEN, avec le concours de Maître Valérie MAHE notaire à BOLBEC, ayant reçu l'accord préalable de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Anne FREGER-LENIERE, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel l'Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de la commune de SAINT EUSTACHE LA FORET, dont le siège est situé à SAINT EUSTACHE LA FORET, 84 Grande Rue, identifiée sous le numéro SIREN 217605765,

D'une maison d'habitation située à SAINT EUSTACHE LA FORET (76210) 166 Grande Rue, et le terrain qui l'entoure, l'ensemble cadastré section A numéro 780 pour une contenance de 950 m² (après division de la parcelle A numéro 722),

Moyennant le prix de **CENT QUATRE-VINGT TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT DEUX EUROS et DIX CENTIMES (183.782,10 Euros) Toutes Taxes Comprises,** valable jusqu'au 30 janvier 2026, se décomposant en valeur foncière pour 151.000 Euros, frais pour 2.151,75 Euros, soit un prix Hors Taxes de 153.151,75 Euros, auquel s'ajoute la TVA sur le prix total d'un montant de 30.630,35 Euros, stipulé payable dans le délai de 45 jours à compter de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, le
Le Directeur Général

Signé le 18-11-2025

Gilles GAL

✓ Certifié par  yousign

Notifiée, le
à Madame Anne FREGER-LENIERE

Signé le 18-11-2025

Bon pour acceptation

Anne FREGER

✓ Certifié par  yousign

EPF Normandie

R28-2025-11-17-00002

Délégation signature cession LE HAVRE Rue Jules
Lecesne - A.GIRARD

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Agnès GIRARD

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le Programme d'Action Foncière signé entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, le 17 février 2020, après délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 25 novembre 2019 et délibération de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole en date du 21 novembre 2019,

Considérant la délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 11 mars 2022 et la délibération du Conseil communautaire de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole du 2 octobre 2025.

Considérant le projet d'acte de vente établi par la SCP « Marie-Hélène DERREY-LESOURD et Judith PORET-COUTURIER », titulaire d'un office notarial au HAVRE (76600), 21 Rue Jules Lecesne, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Agnès GIRARD, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de :

- La Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, personne morale dont l'adresse est au HAVRE (76600), 19 Rue Georges Braque, identifiée au SIREN sous le numéro 200084952,

- d'un immeuble à usage de commerce d'habitation situé au HAVRE (76600), 79 rue Jules Lecesne et 12 rue Gabriel Péri, cadastré section JF numéro 75 pour une contenance de 200 m²,

moyennant le prix de **QUATRE CENT HUIT MILLE DEUX CENT SOIXANTE CINQ EUROS ET QUATRE VINGT HUIT CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (408.265,88 € T.T.C.)**, valable jusqu'au 31 juillet 2026, se décomposant en valeur foncière pour 394.030,00 €, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition d'un montant de 11.863,24 € et la TVA sur marge d'un montant de 2.372,64 €, stipulé payable dans le délai de 45 jours à compter de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, le 17/11/2025
Le Directeur Général

Gilles GAL

✓ Certifié par  yousign

Notifiée le 17/11/2025
à Madame Agnès GIRARD
Bon pour accord,

Agnès GIRARD

✓ Certifié par  yousign